

SERVICE DE RECHERCHE D'UNIFOR

OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Une analyse mensuelle des derniers indicateurs du marché du travail
Mai 2024



UNIFOR
theUnion | lesyndicat

Le 7 juin, 2024

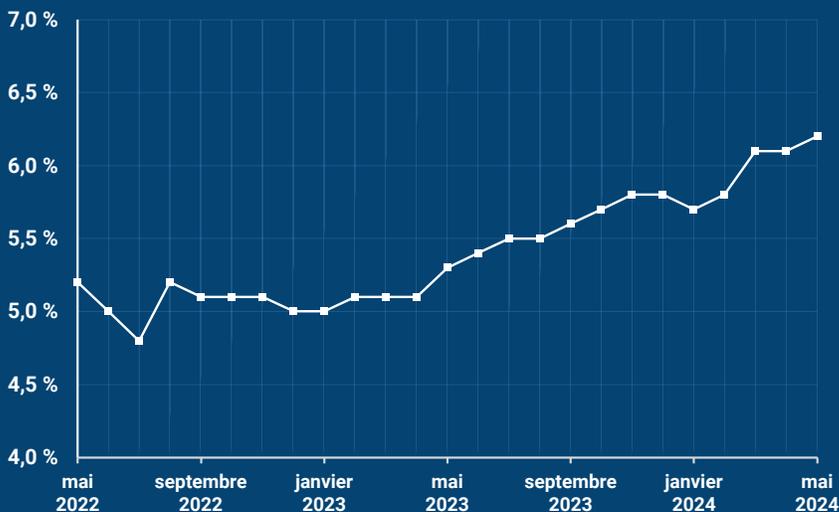
Statistiques nationales

Le marché du travail canadien a connu un recul après un mois d'avril étonnamment fort. Près de 27 000 emplois ont été créés en mai, une hausse marginale de l'emploi de 0,1 %. Toutefois, l'afflux de chercheurs d'emploi a continué de dépasser la croissance de l'emploi, entraînant une hausse du taux de chômage de 0,1 point de pourcentage, lequel s'est établi à 6,2 %. En excluant les années de la pandémie de COVID 19 de 2020 et de 2021, ce taux de chômage est le plus élevé observé depuis octobre 2017. Les gains d'emplois sont également entièrement attribuables à la hausse du nombre d'emplois à temps partiel (+62 400), le nombre d'emplois à temps plein ayant connu une baisse de 35 600.

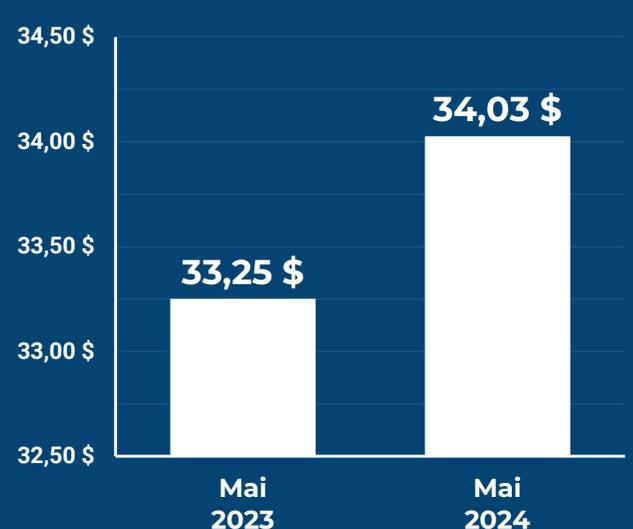
Bien que les salaires horaires moyens soient restés stables en mai, les augmentations d'une année à l'autre sont restées près de la barre des 5 % et les salaires réels ont augmenté de 2,3 %, témoignant de la baisse continue de l'inflation. Le taux de syndicalisation a chuté à 30 %, reflétant en partie les tendances saisonnières à l'approche du congé estival.

	Moyenne sur 5 ans mai 2018 à mai 2022	Mai 2023	Avril 2024	Mai 2024	Variation annuelle (var. ann.)	Variation mensuelle (var. mens.)
Emploi total ¹	18 503 760	20 113 000	20 491 100	20 517 800	404 800 2,0 %	26 700 0,1 %
Taux de chômage (%) ²	7,8	5,2	6,1	6,2	1,0	0,1
Taux de participation (%) ³	64,8	65,5	65,4	65,4	-0,1	0,0
Taux de syndicalisation (%) ⁴	30,6	30,5	30,4	30,0	-0,5	-0,4
Salaire horaire moyen ⁵	29,75 \$	33,25 \$	34,95 \$	34,94 \$	5,1 %	0,0 %
Salaire horaire moyen réel ⁶	33,47 \$	33,25 \$	34,21 \$	34,03 \$	2,3 %	-0,5 %

Taux de chômage



Salaire horaire moyen réel



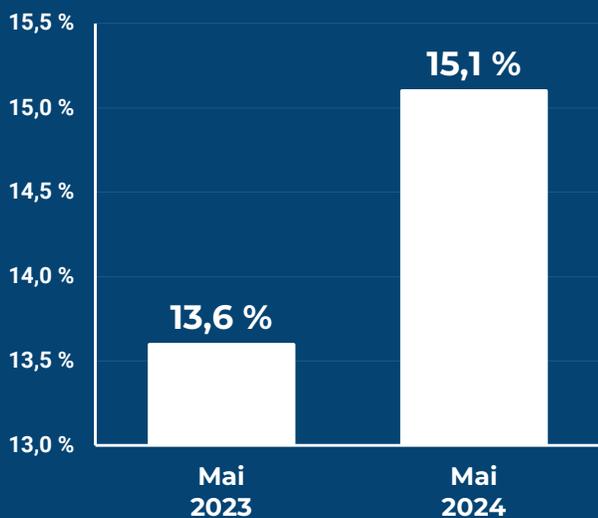
Indicateurs nationaux de précarité

Après un bref répit en avril, de nombreux indicateurs de précarité d'Unifor ont repris leur progression. Le nombre de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire a augmenté de 3,1 points de pourcentage pour atteindre 42,8 %, alors que le taux de sous-utilisation est passé à 8,5 % et que le taux de sous-emploi a atteint 15,1 %. D'une année à l'autre, ces taux ont augmenté respectivement de 1,3 et de 1,5 point de pourcentage, indiquant

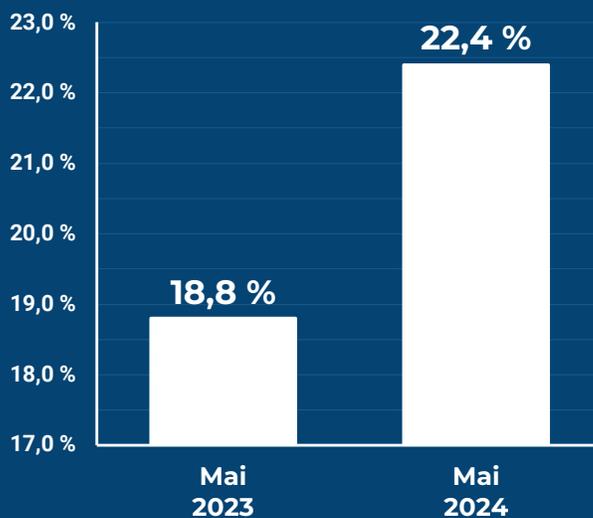
	Mai 2023	Avril 2024	Mai 2024	Var. ann.	Var. mens.
Taux d'emplois à temps partiel (%) ⁷	17,9	18,9	18,4	0,5	-0,5
Emplois à temps partiel involontaire (%) ⁸	40,5	39,7	42,8	2,3	3,1
Taux de sous-utilisation (%) ⁹	7,2	8,4	8,5	1,3	0,1
Taux de sous-emploi (%) ¹⁰	13,6	14,8	15,1	1,5	0,3
Personnes occupant plusieurs emplois (%) ¹¹	5,7	5,7	5,5	-0,2	-0,2
Détenteurs d'emplois temporaires (%) ¹²	12,3	10,6	12,2	-0,1	1,6
<i>Occasionnel/autre (%)</i>	3,3	3,1	3,4	0,1	0,3
<i>Temporaire/à contrat (%)</i>	6,5	6,2	6,4	-0,1	0,2
<i>Saisonnier (%)</i>	2,4	1,3	2,5	0,1	1,2
Incidence des bas salaires (%) ¹³	18,8	22,2	22,4	3,6	0,2
Écart salarial entre les genres ¹⁴	4,49 \$	4,86 \$	4,78 \$	6,3 %	-1,7 %
NEEF (x 1 000) ¹⁵	849,2	829,8	1 001,4	17,9 %	20,7 %

une augmentation significative du nombre de Canadiennes et de Canadiens désireux mais incapables de trouver un emploi à temps plein. D'autres preuves de l'affaiblissement et de la précarité croissante du marché du travail peuvent être observées dans le nombre de travailleuses et travailleurs à bas salaires, c'est-à-dire ceux qui gagnent moins des deux tiers du salaire horaire médian, qui a bondi de 3,6 points de pourcentage depuis mai 2023 et qui se situe maintenant à 22,4 % (voir le graphique ci-dessous).

Taux de sous-emploi



Incidence des bas salaires



Statistiques régionales

Des pertes d'emplois ont été enregistrées dans toutes les régions, à l'exception de l'Ontario, où une hausse d'un peu moins de 50 000 emplois (+0,6 %) a été observée. Les pertes d'emplois variaient de 2 000 au Québec à 8 000 en Colombie-Britannique. D'une année sur l'autre, les gains en pourcentage étaient supérieurs dans les provinces de l'Atlantique (+3,8 %), ainsi qu'en Colombie-Britannique (+3,0 %), dans les Prairies (+2,7 %) et en Ontario (+1,9 %). Le Québec a enregistré une croissance de l'emploi de seulement 0,6 % depuis mai 2023, mais continue d'afficher le taux de chômage le plus bas au pays, soit 5,1 %, un taux qui demeure inchangé par rapport au mois précédent.

Ailleurs, le taux de chômage a diminué en Ontario (-0,1) pour atteindre 6,7 %, alors qu'il a légèrement augmenté dans les Prairies (+0,1) pour s'établir à 6,6 %. Le taux de chômage a connu des hausses significatives au Canada atlantique (+0,4) et en Colombie-Britannique (+0,6) par rapport à avril, mais la Colombie-Britannique est la seule région où l'augmentation du taux de chômage d'une année à l'autre reste inférieure à 1,0 point de pourcentage.

La tendance mensuelle relative au salaire horaire moyen variait selon les régions observées, demeurant stable dans l'Atlantique, mais augmentant au Québec (+0,7 %) et en Colombie-Britannique (+1,4 %) et diminuant en Ontario (-0,6 %) et dans les Prairies (-0,7 %).



Statistiques régionales continués

Atlantique

	Mai 2023	Mai 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	1 199 700	1 245 500	45 800 3,8 %	-5 400 -0,4 %
Taux de chômage (%)	6,9	7,5	0,6	0,4
Taux de participation (%)	60,2	61,2	1,0	-0,1
Taux de syndicalisation (%)	32,4	32,0	-0,4	-0,3
Salaire horaire moyen	28,99 \$	30,66 \$	5,8 %	0,0 %
Salaire horaire moyen réel	28,99 \$	29,86 \$	3,0 %	-0,5 %



Québec

	Mai 2023	Mai 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	4 506 600	4 532 300	25 700 0,6%	-2 100 0,0%
Taux de chômage (%)	4,0	5,1	1,1	0,0
Taux de participation (%)	64,8	64,5	-0,3	-0,2
Taux de syndicalisation (%)	39,4	38,9	-0,5	-0,8
Salaire horaire moyen	32,27 \$	33,92 \$	5,1 %	0,7 %
Salaire horaire moyen réel	32,27 \$	33,03 \$	2,4 %	0,2 %



Ontario

	Mai 2023	Mai 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	7 895 500	8 045 000	149 500 1,9%	49 500 0,6%
Taux de chômage (%)	5,5	6,7	1,2	-0,1
Taux de participation (%)	65,6	65,2	-0,4	0,2
Taux de syndicalisation (%)	26,4	25,7	-0,7	-0,4
Salaire horaire moyen	34,27 \$	35,72 \$	4,2 %	-0,6 %
Salaire horaire moyen réel	34,27 \$	34,78 \$	1,5 %	-1,0 %



Statistiques régionales continués

Prairies

	Mai 2023	Mai 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	3 730 300	3 831 800	101 500 2,7 %	-7 200 -0,2 %
Taux de chômage (%)	5,3	6,6	1,3	0,1
Taux de participation (%)	68,6	68,6	-0,1	-0,3
Taux de syndicalisation (%)	28,3	27,0	-1,3	-0,5
Salaire horaire moyen	33,06 \$	34,61 \$	4,7 %	-0,7 %
Salaire horaire moyen réel	33,06 \$	33,71 \$	2,0 %	-1,2 %



Colombie-Britannique

	Mai 2023	Mai 2024	Var. ann.	Var. mens.
Emploi total	2 780 800	2 863 300	82 500 3,0 %	-7 900 -0,3 %
Taux de chômage (%)	5,0	5,6	0,6	0,6
Taux de participation (%)	65,0	65,3	0,2	-0,1
Taux de syndicalisation (%)	29,6	30,5	0,9	-0,1
Salaire horaire moyen	34,23 \$	36,89 \$	7,8 %	1,4 %
Salaire horaire moyen réel	34,23 \$	35,93 \$	5,0 %	0,9 %



Salaires horaires par industrie

Croissance des salaires nominaux par rapport aux salaires corrigés de l'inflation

Industrie	Mai 2023	Mai 2024	Variation annuelle	Variation corrigés de l'inflation
Agriculture	22,92 \$	24,26 \$	5,8 %	1,8 %
Foresterie	32,06 \$	34,78 \$	8,5 %	5,3 %
Mines, pétrole et gaz	51,23 \$	51,92 \$	1,3 %	-1,3 %
Services publics	46,92 \$	51,91 \$	10,6 %	7,2 %
Construction	35,11 \$	36,46 \$	3,8 %	1,1 %
Fabrication de biens durables	33,71 \$	35,15 \$	4,3 %	1,5 %
Fabrication de biens non durables	31,68 \$	32,67 \$	3,1 %	0,4 %
Commerce de gros	35,08 \$	36,11 \$	2,9 %	0,3 %
Commerce de détail	23,27 \$	24,41 \$	4,9 %	2,1 %
Transport et entreposage	32,08 \$	32,42 \$	1,1 %	-1,6 %
Finances et assurances	41,68 \$	45,15 \$	8,3 %	5,2 %
Services immobiliers, de location et de location à bail	33,63 \$	35,40 \$	5,3 %	2,5 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	43,62 \$	47,31 \$	8,4 %	5,3 %
Soutien aux entreprises, aux bâtiments et autres	26,13 \$	26,59 \$	1,7 %	-0,9 %
Services éducatifs	38,36 \$	39,93 \$	4,1 %	1,4 %
Soins de santé et assistance sociale	31,61 \$	33,30 \$	5,4 %	2,6 %
Information, culture et loisirs	31,39 \$	31,28 \$	-0,4 %	-3,1 %
Hébergement et services de restauration	19,60 \$	20,51 \$	4,7 %	1,9 %
Autres services	28,51 \$	29,74 \$	4,3 %	1,5 %
Administration publique	42,19 \$	44,47 \$	5,4 %	2,6 %

L'analyse des données sur le salaire horaire moyen par industrie révèle que la croissance des salaires est restée forte dans la grande majorité des industries, notamment dans le secteur public où les gains salariaux tendaient à être inférieurs à ceux du secteur privé. D'une année à l'autre, les travailleuses et travailleurs du secteur des soins de santé et de l'aide sociale ont enregistré des gains salariaux réels (corrigés en fonction de l'inflation) de 2,6 %, ce qui correspond aux hausses salariales des travailleuses et travailleurs de l'administration publique et dépasse les gains observés dans le secteur des services éducatifs (+1,4 %).

Les gains d'emplois en mai se concentraient surtout dans le secteur de la production de services (+47 700), les soins de santé et l'aide sociale (+29 900) arrivant en tête. D'importantes pertes d'emplois ont été observées dans le secteur de la production de biens (-20 700), la majorité de ces pertes touchant le secteur de la construction (-29 600).

Gains et pertes mensuels d'emplois par industrie et par secteur

Variation de l'emploi par industrie et par secteur, de avril à mai 2024

SECTEUR DE LA PRODUCTION DE BIENS	-20 700	
Agriculture		3 200
Foresterie, pêche, mines, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz		3 000
Services publics	-5 400	
Construction	-29 600	
Fabrication		8 100
SECTEUR DES SERVICES		47 400
Commerce de gros et de détail	-6 300	
Transport et entreposage	-20 600	
Finance, assurances, services immobiliers et de location		28 800
Services professionnels, scientifiques et techniques		1 300
Services aux entreprises, aux bâtiments et autres soutiens		18 700
Services d'enseignement	-12 100	
Soins de santé et assistance sociale		29 900
Information, culture et loisirs	-10 800	
Services d'hébergement et de restauration		12 900
Autres services (sauf les administrations publiques)		2 200
Administrations publiques		3 300



NOTES

1. L'emploi total comprend toutes les personnes en âge de travailler (15 ans et plus) qui sont actuellement employées. Corrigé des variations saisonnières.
2. Le taux de chômage exprime le pourcentage de Canadiennes et Canadiens en âge de travailler qui sont au chômage et qui cherchent activement du travail. Il n'inclut pas les chômeurs qui ne sont pas actuellement à la recherche d'un emploi ou qui sont sans emploi de façon permanente, et qui sont donc considérés comme étant en dehors du marché du travail. Corrigé des variations saisonnières.
3. Le taux de participation exprime le pourcentage de tous les Canadiens et Canadiennes en âge de travailler qui participent au marché du travail, y compris les personnes ayant un emploi et les chômeurs (à la recherche active d'un emploi). Corrigé des variations saisonnières.
4. Le taux de syndicalisation comprend les travailleuses et travailleurs qui sont membres d'un syndicat ainsi que ceux qui sont non syndiqués mais couverts par les modalités d'une convention collective.
5. Le salaire horaire moyen est calculé à partir des salaires ou traitements habituels déclarés par les employés pour leur emploi principal.
6. Le salaire horaire moyen réel corrige les salaires pour tenir compte de l'impact de l'inflation et est exprimé en dollars du mois correspondant de l'année précédente. Les données de l'indice des prix à la consommation n'étant pas disponibles pour le mois en cours avant la publication des résultats de l'Enquête sur la population active, l'indice des prix à la consommation du mois précédent est utilisé pour estimer les salaires réels de la période en cours.
7. Le taux d'emplois à temps partiel mesure le pourcentage de tous les travailleurs et travailleuses salariés qui travaillent à temps partiel.
8. Le taux d'emplois à temps partiel involontaire mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs à temps partiel qui souhaitent un emploi à temps plein.
9. Le taux de sous-utilisation, ou R8, est utilisé par Statistique Canada pour mesurer la main-d'œuvre sous-utilisée. Il ajoute au taux de chômage ceux qui attendent un rappel ou des réponses, les mises en chantier à long terme, les travailleuses et travailleurs découragés (ceux qui n'ont pas cherché parce qu'ils pensaient qu'aucun emploi n'était disponible) et une partie des travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaires.
10. Le taux de sous-emploi mesure le pourcentage de Canadiennes et Canadiens qui veulent travailler mais qui ne peuvent pas trouver un emploi convenable ou qui ne disposent pas de systèmes de soutien adéquats leur permettant de se lancer dans la recherche d'un emploi. Il mesure donc l'ampleur réelle de la sous-utilisation de la main-d'œuvre au Canada. Le taux de sous-emploi ajoute au taux de chômage tous les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire et les personnes aux limites de la population active (c'est-à-dire celles qui voulaient travailler mais qui n'ont pas pu chercher activement un emploi en raison de circonstances atténuantes).
11. Le taux de cumul d'emplois mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés qui occupent deux emplois ou plus.
12. Le taux de titulaires d'emplois temporaires mesure le pourcentage de travailleuses et travailleurs salariés dont l'emploi est temporaire.
13. L'incidence des bas salaires est exprimée en pourcentage des salariés horaires qui gagnent moins des deux tiers du salaire horaire médian. Cette mesure est une norme largement acceptée pour déterminer le seuil de faible revenu.
14. L'écart de rémunération entre les sexes mesure la différence moyenne de revenu entre les hommes et les femmes qui gagnent un salaire horaire. Un écart positif indique que les hommes gagnent, en moyenne, plus que les femmes.
15. La catégorie des NEEF mesure le nombre de Canadiens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont pas actuellement en emploi, aux études ou en formation.





unifor
theUnion | lesyndicat

www.unifor.org